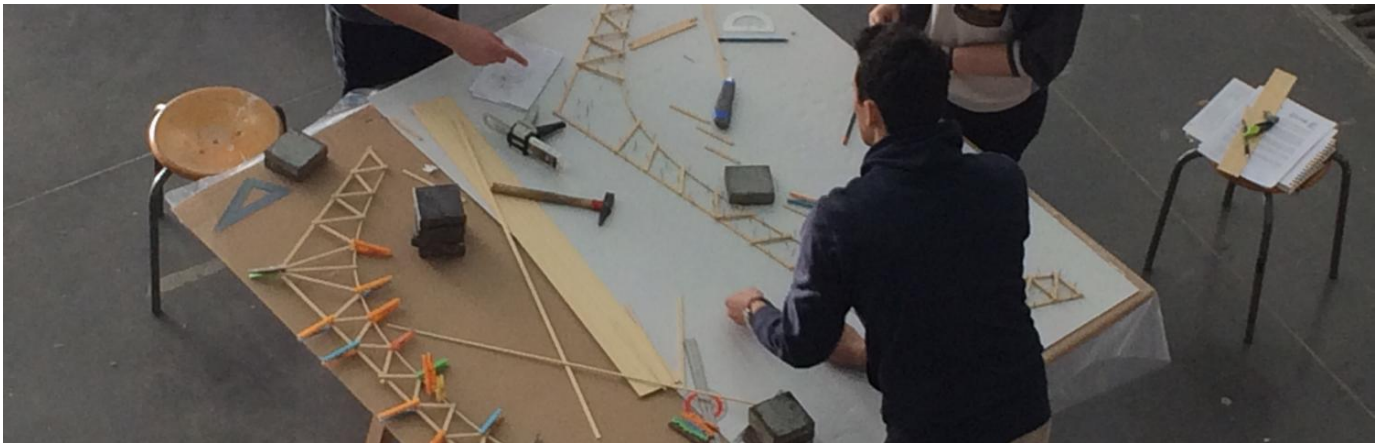


Intégrer le cursus ingénieur

Devenir ingénieur·e de l'ENTPE, c'est œuvrer aux besoins fondamentaux des femmes et des hommes de nos territoires : se déplacer, habiter, préserver, sans compromettre la réponse aux besoins des générations futures dans les domaines du génie civil et du bâtiment, des transports, de la ville et de l'environnement.

Étudiantes et étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

L'ENTPE recrute sur **2 concours** ouverts aux étudiantes et étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) dans les filières suivantes :

- MP (mathématiques/physique)
- PC (physique/chimie)

- PSI (physique/sciences de l’ingénieur)
- MPI (mathématiques, physique et informatique)
- PT (physique-technologie)
- TSI (technologie/sciences de l’ingénieur)
- BCPST (biologie, chimie, physique et sciences de la terre)

Quel que soit le concours, les inscriptions ont lieu **exclusivement** par internet sur le site du Service concours écoles d'ingénieurs (SCEI) à partir de décembre.

/// Modalités d'accès par filière

Nous vous invitons à vous rendre directement sur les sites de chacun des concours qui servent de banques d’épreuves, afin d’avoir des informations précises :

- Vous êtes élèves en filières MP, PC, PSI, MPI, PT, TSI ?
 Le **concours commun Mines-Télécom** permet désormais d'accéder à l'ENTPE - Accédez à la notice du concours commun Mines-Télécom
- Vous êtes élèves en filière BCPST ?
 Le **concours G2E** (géologie, eau et environnement) vous permet d'intégrer l'ENTPE - Accédez à la notice du concours G2E

/// Places offertes en 2027

Filières	**MP**	**MPI**	**PC**	**PSI**	**PT**	**TSI**	**BCPST**
Civil·e	24	2	18	22	4	2	23
Fonctionnaire	28	3	20	25	5	3	26

L’ENTPE vous accueille avec un **programme d’intégration** organisé sur 2 semaines. Les modalités sont variées : activités pédagogiques, visites de sites et de chantiers sur l’agglomération lyonnaise, activités du bureau des étudiant·es...

Étudiantes et étudiants français en licence ou en Bachelor universitaire

de technologie (BUT)

Titulaire d’une licence 3 ou d’un Bachelor universitaire de technologie (BUT) dans un domaine portant au choix sur la mécanique, physique, génie civil ou mathématiques, devenez ingénieur·e en intégrant **sur dossier** l’ENTPE en 1re année.

/// Dates clés

- **Décembre/février** : dépôt des dossiers
- **Mars** : commission de présélection
- **Avril** : auditions
- **Fin mai** : propositions d'admission sur titre

L'admission sur titre en 1re année du cursus ingénieur de l'ENTPE se fait après étude des dossiers et audition des candidat·es.

/// Conditions d'accès

L’admission sur titre en 1re année est ouverte aux étudiantes et étudiants titulaires d’une licence 3 ou d'un BUT validé dans un domaine portant au choix sur la mécanique, physique, génie civil ou les mathématiques.
La pratique récente de l’anglais est recommandée pour faciliter l’obtention d’une certification attestant du niveau minimum requis pour la délivrance du diplôme d’ingénieur.
La mention Bien est exigée à la licence ou au BUT.

/// Candidature pour l'année 2026

Pour candidater envoyez votre CV par mail à l'adresse ast.dfi@entpe.fr **avant le 23 février 2026**.
Si vous êtes potentiellement éligible, toutes les informations nécessaires à l’envoi de votre dossier de candidature vous seront adressées en réponse.
La date limite de dépôt de votre dossier est le 9 mars 2026.
La candidature à une admission sur titre est gratuite.

/// Audition des candidates et candidats

Les candidates et candidats présélectionné·es sur dossier seront convoqué·es à l'ENTPE ou à une visio-conférence pour un entretien d’ordre général avec la Commission d’admission sur titre. La convocation leur est adressée par voie électronique.

/// Admission

Fin mai, les candidates et candidats sont informé·es individuellement de la décision de la commission.

/// Coûts de scolarité et aides financières

Les coûts de scolarité et les aides financières sont identiques quelle que soit la voie d’accès au cursus ingénieur de l’ENTPE.

CONTACT

Service cursus ingénieur - Direction de la formation initiale
ast.dfi@entpe.fr

Etudiantes et étudiants français en 2e année d’école d’ingénieur

Inscrits en 2e année d’école d’ingénieur française, partenaire ou non, venez suivre un semestre ou une année de cours en 3e année du cycle ingénieur de l’ENTPE.

/// Dates clés

- Décembre/Février : dépôt des dossiers
- Mars : commission de présélection

- Avril : auditions
- Fin mai : propositions d'admission

/// Conditions d'accès

L’admission en 3e année pour un semestre ou une année d’échange est ouverte aux étudiantes et étudiants inscrits en deuxième année d’école d’ingénieur française, partenaire ou non. Cette mobilité ne donne pas accès au diplôme d’ingénieur de l’ENTPE, c’est un transfert de 30 ou 60 ECTS. Vous aurez accès à des spécialisations qui ne sont pas présentes dans votre école d’origine en choisissant une majeure et une mineure. La mobilité au sein de l’ENTPE n’est pas compatible avec l’apprentissage et le contrat de professionnalisation.

/// Candidature pour l'année 2026

Pour candidater envoyez votre CV par mail à l'adresse ast.dfi@entpe.fr avant le 23 février 2026.
Si vous êtes potentiellement éligible, toutes les informations nécessaires à l’envoi de votre dossier de candidature vous seront adressées en réponse.
La date limite de dépôt de votre dossier est le 9 mars 2026.
La candidature à un semestre ou une année d’échange est gratuite.

/// Audition des candidates et candidats

Les candidates et candidats présélectionné·es sur dossier seront convoqué·es à l'ENTPE ou à une visio-conférence pour un entretien d’ordre général avec la Commission d’admission. La convocation leur est adressée par voie électronique.

/// Admission

Fin mai, les candidates et candidats sont informé·es individuellement de la décision de la commission.

/// Coûts de scolarité et aides financières

Pour les candidates et candidats hors partenariats, les coûts de scolarité et les aides financières sont identiques quelle que soit la voie d’accès au cursus ingénieur de

l’ENTPE.
>> Retrouvez tous les tarifs de scolarité.

Pour les candidates et candidats issus d’écoles partenaires, les coûts de scolarité sont indiqués dans la convention de partenariat.

CONTACT

Service cursus ingénieur - Direction de la formation initiale
ast.dfi@entpe.fr

Étudiantes et étudiants français en master

Titulaire d’une maîtrise en sciences ou d’une 1re année de master en mathématiques, mathématiques appliquées, physique, mécanique, génie civil, sciences de la vie et de la terre, devenez ingénieur en intégrant **sur dossier** l’ENTPE en 2e année.

/// Dates clés

- **Décembre/Février** : dépôt des dossiers
- **Mars** : commission de présélection
- **Avril** : auditions
- **Fin mai** : propositions d'admission sur titre

L'admission sur titre en 2e année du cursus ingénieur de l'ENTPE se fait après étude des dossiers et audition des candidates et candidats.

/// Conditions d'accès

L’admission sur titre en 2e année est ouverte aux étudiantes et étudiants titulaires d’une maîtrise ou d’une 1re année de master, ou équivalent, validée en

mathématiques, mécanique, mathématiques appliquées, physique, génie civil ou sciences de la vie et de la terre.
La pratique récente de l’anglais est recommandée pour faciliter l’obtention d’une certification attestant du niveau minimum requis pour la délivrance du diplôme d’ingénieur.
La mention Bien est exigée au master.

/// Candidature pour l'année 2026

Pour candidater envoyez votre CV par mail à l'adresse ast.dfi@entpe.fr **avant le 23 février 2026**.
Si vous êtes potentiellement éligible, toutes les informations nécessaires à l’envoi de votre dossier de candidature vous seront adressées en réponse.
La date limite de dépôt de votre dossier est le 9 mars 2026.
La candidature à une admission sur titre est gratuite.

/// Audition des candidates et candidats

Les candidates et candidats présélectionné·es sur dossier seront convoqué·es à l'ENTPE ou à une visio-conférence pour un entretien d’ordre général avec la Commission d’admission sur titre. La convocation leur est adressée par voie électronique.

/// Admission

Fin mai, les candidates et candidats sont informé·es individuellement de la décision de la commission.

/// Coûts de scolarité et aides financières

Pour les candidates et candidats hors partenariats, les coûts de scolarité et les aides financières sont identiques quelle que soit la voie d’accès au cursus ingénieur de l’ENTPE.
>> Retrouvez tous les tarifs de scolarité.

Pour les candidates et candidats issus d’écoles partenaires, les coûts de scolarité sont indiqués dans la convention de partenariat.

CONTACT

Service cursus ingénieur - Direction de la formation initiale
ast.dfi@entpe.fr

Étudiantes et étudiants internationaux

L'ENTPE est une grande école d'ingénieur qui propose différentes formations, accessibles aux étudiantes et étudiants internationaux, soit par concours, soit sur dossier.

>> Accédez à toute les informations pour venir étudier à l'ENTPE

Fonctionnaires via un concours interne

Si vous êtes fonctionnaire, militaire ou agent·e non titulaire de droit public des trois fonctions publiques, et moyennant certaines conditions d’activité et d’ancienneté, vous pouvez accéder au cursus ingénieur via un concours interne et une année de stage probatoire.

/// Concours interne des Ingénieur·es des travaux publics de l'État (ITPE)

L’intégralité des informations (inscriptions, conditions d’éligibilité, épreuves, …) sont disponibles sur le site du ministère.

/// Les différents cursus possibles

A l’issue du concours interne, les lauréat·es suivent une période de prépositionnement à l’ENTPE, afin de prendre en compte leur niveau académique mais aussi leurs expériences professionnelles et leur projet de formation. Cette phase permet à l’école de les orienter sur un cursus de formation en deux, trois ou quatre ans.

- Sur un cursus en 4 ans, les lauréat·es suivent une première année de stage probatoire avant d’intégrer la première année du cursus ingénieur
- Sur un cursus en 3 ans, les lauréat·es intègrent directement la première année du cursus ingénieur
- Sur un cursus en 2 ans, les lauréat·es intègrent la deuxième année du cursus ingénieur.

Le positionnement dans l’un des cursus est soumis à l’accord formel de la directrice de l’ENTPE et potentiellement à la réussite de deux épreuves complémentaires au mois d’août de l’année d’intégration.
Une fois intégrés dans le cursus ingénieur, les stagiaires suivent un programme de formation qui peut être adapté individuellement en fonction des compétences déjà acquises par leurs expériences professionnelles antérieures.

/// Exigences en langues et international pour obtenir le diplôme d’ingénieur

En fin de cursus, l’obtention du diplôme ENTPE est conditionnée à l’acquisition de compétences permettant de travailler en contexte international et multiculturel.
Le règlement de scolarité prévoit nominalement un séjour à l’international d’une durée de 16 semaines au minimum et l’obtention d’un niveau certifié de B2 en anglais (TOEIC 800).
Toutefois, des adaptations et dérogations sont possibles pour les lauréats du concours interne, en fonction des situations individuelles et des parcours réalisés. En ce qui concerne la certification de langue, un niveau certifié B1 en anglais est exigé dans tous les cas.

/// Taux de réussite

Depuis 10 ans, sur 56 lauréat·es :

- 50 diplômé·es,
- 4 encore en cursus ingénieur,
- 2 échecs.

CONTACT

Christel DIONET, département cursus ingénieur, direction de la formation initiale
E-mail : christel.dionet@entpe.fr

Coûts de scolarité et aides financières

Les coûts de scolarité et les aides financières sont identiques quelle que soit la voie d’accès au cursus ingénieur de l’ENTPE.

L'ENTPE attribue des aides financières sur critères sociaux et des aides à la mobilité internationale aux étudiantes et étudiants inscrits en cycle ingénieur.

Accédez à la page dédiée aux tarifs de scolarité et aides financières

La Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)

Depuis l'année universitaire 2018-2019, vous devez fournir une attestation d'acquittement de la Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) lors de votre inscription dans votre établissement d’enseignement supérieur.
Plus d'informations sur la Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)